

Cote du document:	EB 2013/108/ R.9/Add.1
Point de l'ordre du jour:	6 b)
Date:	9 avril 2013
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

République populaire du Bangladesh

Projet d'infrastructure côtière résistante aux aléas climatiques

Additif

Conseil d'administration — Cent huitième session
Rome, 10-11 avril 2013

Pour: **Approbation**

Projet d'infrastructure côtière résistante aux aléas climatiques

Additif

L'attention du Conseil d'administration est appelée sur les ajouts et modifications ci-après à apporter au rapport du Président sur le Projet d'infrastructure côtière résistante aux aléas climatiques (EB 2013/108/R.9). Pour plus de clarté, les modifications apparaissent en caractères gras et les passages barrés correspondent aux suppressions.

Page ii, Sigles et acronymes

MLGRD&C Ministère de l'administration locale, du développement rural et des coopératives

Page iv, Résumé du financement

Montant du prêt du FIDA:	26,1 millions de DTS (équivalant approximativement à 39,5 millions d'USD)
Financement rétroactif:	Pour les dépenses autorisées d'un montant approximatif de quatre mille droits de tirage spéciaux (4 000 DTS)
Montant du don du FIDA:	660 000 DTS (équivalant approximativement à 1,0 million d'USD)
Institution coopérante:	Directement supervisé par le FIDA

Page 4, paragraphe 16

La première phrase est modifiée comme suit:

"L'agent d'exécution principal sera le Département du génie de l'administration locale (LGED) au sein de la Division de l'administration locale du Ministère de l'administration locale, du développement rural et des coopératives (MLGRD&C)."

Page 7, paragraphe 35

Le paragraphe est modifié comme suit:

"Le coût total du projet **pour les six années d'exécution** s'élève **approximativement** à 150,0 millions d'USD, dont **approximativement** 128,5 millions d'USD représentent le coût total d'investissement et **approximativement** 6,0 millions d'USD, le total des charges récurrentes. Les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers **et les intérêts versés à la Bafd s'élèvent au total à 15,5 millions d'USD**, comme le montre le tableau 1."

Page 8, paragraphe 36

Le paragraphe est modifié comme suit:

"Le prêt du FIDA financera les dépenses d'investissement à concurrence **d'environ 39,5 millions d'USD**, répartis entre les travaux de génie civil **pour approximativement 33,8 millions d'USD**, les véhicules et l'équipement **pour approximativement 0,6 million d'USD**, et les services de consultants **pour 0,9 million d'USD**. _____ . _____ La formation **et les ateliers seront partiellement financés par un prêt d'approximativement 0,3 million d'USD**, tandis qu'un montant d'environ 3,9 millions d'USD restera non alloué. Le FIDA accordera un don d'approximativement 1,0 million d'USD qui financera la formation et les ateliers à hauteur d'environ 0,9 million d'USD, un montant de 0,1 million d'USD restant non alloué."

Page 9, nouveau paragraphe

Un nouveau paragraphe 39 est ajouté comme suit:

"C. Financement rétroactif

39. Nonobstant les dispositions de la section 4.08 a) ii) des Conditions générales, l'achat d'un logiciel de comptabilité à double entrée et multilingue, la formation à la comptabilité et à l'utilisation du logiciel, et la maintenance du système, dont le coût total s'élèvera à environ quatre mille droits de tirage spéciaux (4 000 DTS), seront des dépenses autorisées pour le projet et seront financées rétroactivement par le prêt. Ces dépenses doivent être engagées entre la date d'approbation par le Conseil d'administration et la date d'entrée en vigueur."

Page 12, paragraphe 62

La recommandation est modifiée comme suit:

"DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République populaire du Bangladesh un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à **vingt-six millions cent mille** droits de tirage spéciaux (**26 100 000** DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République populaire du Bangladesh un don d'un montant équivalant à **six cent soixante mille** droits de tirage spéciaux (**660 000** DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."